

030303030303
**DEPARTEMENT
DE L'INDRE**

**SYTOM de la
Région de
Châteauroux**
030303030303

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

Séance du 1^{er} octobre 2022

Convocation transmise
le : 23 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux - le samedi 1^{er} octobre 2022

Le Comité Syndical du SYTOM de Châteauroux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Châteauroux, sous la présidence de Monsieur Eric CHALMAIN son Président.

Nombre de Membres :

En exercice : 31
Présents : 18
Votants : 23

Etaient présents :

Éric CHALMAIN, Virginie ALAUME, Didier BARACHET, Eric BERGOUGNAN, Patrice BOIRON, Francis DAILLY, Catherine DUPONT, Didier DUVERGNE, Delphine GENESTE, Michel GEORJON, Tony IMBERT, Chantal MONJOINT, Jean-Michel MOREAU, Patrice PERRAT, Lionnel PERROT, Catherine RUET, François RULLAUD, Christophe VANDAELE

Résultats du vote

Voix « pour » : 23
Voix « contre » : 0
« Abstentions » : 0

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

Gil AVEROUS à Eric CHALMAIN
Annabelle LELONG à Michel GEORJON
Jean-Pierre NANDILLON à Delphine GENESTE
Gilles NEMPONT à Lionnel PERROT
Dominique TOURRES à Catherine DUPONT

Certifié exécutoire
Publiée ou notifiée le :
2 octobre 2022

Etaient absents et excusés

Pierre CHARON
Claire DE TARLE
Nathalie DIOT
Thierry EUMONT-CAMUS
Alexandre FILLONNEAU
Valentin MATHEY
Jean-Pierre PASCAUD
Jean-Marc SCHMITT

Dossier n° 2022-010-002

Objet : Marché de traitement des emballages, papiers et refus de tri pendant la phase d'arrêt du centre de tri

Par délibération n°2021-012-002 en date du 11 décembre 2021, le SYTOM a approuvé le projet de modernisation/extension du centre de tri dans l'objectif de pouvoir absorber l'ensemble des nouveaux tonnages et de garantir la bonne disponibilité et les performances des équipements du process.

Depuis le marché a été attribué au groupement constitué par SWS France.

Les travaux prévus génèrent un arrêt du centre de tri de 2 mois. Durant cette période, il nous faut trouver une alternative pour le traitement de nos déchets valorisables.

Sur ce sujet, CITEO nous impose à faire trier nos déchets dans un centre de tri agréé « Extension de consignes de tri » alors que nous sommes plus enclins à trouver une solution locale, plus économique et plus vertueuse notamment avec le SICTOM de la Champagne Berrichonne. Cette solution consisterait à faire un pré-tri qui serait conditionné puis qui repasserait dans le nouveau process à l'issue des travaux.

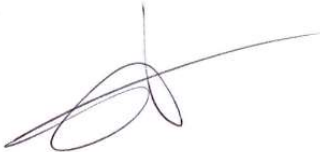
Des échanges sont actuellement en cours avec les nouveaux Elus du SICTOM pour en vérifier la faisabilité, notamment au regard de la fermeture programmée du centre de tri au 31 décembre prochain.

Si la solution envisagée avec le SICTOM de la Champagne Berrichonne ne pouvait être retenue, il convient de lancer une consultation pour la passation d'un marché public. Ce dernier comprendrait le transport et le traitement des emballages et papiers mais également des refus de tri du SYTOM de la région de Châteauroux et des collectivités membres de l'Entente Intercommunale.

Après délibération, le comité syndical décide à l'unanimité :

- ✓ D'approuver le lancement d'une consultation pour le transport et le traitement des emballages et papiers durant la phase d'arrêt du centre de tri inhérente aux travaux de modernisation de ce dernier,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la consultation et à l'attribution de ce marché.

La Secrétaire de séance



Virginie ALAUME

Le Président



Eric CHALMAIN

Pour extrait conforme

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.